

NOTE DE MAITRE NICOLAS LECOQ-VALLON DU 01 DECEMBRE 2017

Affaire : SEGUREL / RECHERCHE DES BANQUES

Nos Réf. : 21235 - NLV/AL/IB

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure collective, certains clients AMADEUS et CORALYS reçoivent des courriers de contestation de créances de la part de Maîtres Valérie LELOUP-THOMAS et Bernard CORRE en qualité de liquidateurs judiciaires de la société ARISTOPHIL.

Il convient de nous adresser ce courrier dans les plus brefs délais afin que nous traitions ces contestations dans les délais impartis aux adresses emails suivantes :

- ibarros@lecoqvallonferonpoloni.com

- aledet@lecoqvallonferonpoloni.com

- ou par la voie postale à l'adresse du cabinet : 14 rue Jacques Bingen – 75017 PARIS

A compter de la date à laquelle vous avez reçu le courrier, nous avons un délai de **30 jours** pour agir.

Ce courrier comporte un encart « coupon-réponse » en cas de contestation.

Toutefois, **nous nous chargeons de procéder à la contestation** ultérieurement aussi, je vous remercie de bien vouloir :

- nous transmettre le document dans son intégralité et,
- ne pas envoyer ce coupon-réponse aux Liquidateurs.

Nicolas LECOQ-VALLON

Fait à Paris,

Le 1^{er} décembre 2017.